



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Du vendredi 11 Juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale Exercice 2020 a été approuvé.

Le rapport d'activités de la MASC a été présenté. L'équipe de la MASC (bénévoles et salariés) travaille au quotidien, pour mobiliser les ressources de chaque personne accueillie afin de lui permettre de se révéler. Elle prône également le « bien vivre ensemble » concept qui repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions et des relations bienveillantes notamment. Une vidéo a été diffusée. Cela a été l'occasion de mettre en valeur nos actions et de présenter certains chiffres clés. En effet, le centre social a vu son nombre d'adhérents augmenter ainsi que son nombre d'heures de bénévolat.

Le rapport financier a ensuite été présenté. Ainsi, l'exercice 2021 global de la structure a fait ressortir un bénéfice de 20 185.19 € avec la répartition suivante : +7 284.21 € pour le centre social et + 12 900 euros pour l'insertion.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont fait les vérifications imposées par la loi. Ils n'ont pas fait d'observation concernant les comptes.

Les rapports d'activités et financier sont adoptés.

Le rapport moral a été présenté par le président de la MASC. Il a souhaité féliciter le travail effectué par l'équipe, son adaptabilité face aux contraintes sanitaires. Il a rappelé le sens de la MASC qui est de permettre l'émancipation individuelle.

Le rapport d'orientation pour 2022 a été présenté par la directrice. L'objectif commun de l'équipe est bien de pérenniser la structure tout en lui donnant une place et une légitimité sur le territoire. Nos objectifs 2022 et le sens de nos actions sont en lien avec nos valeurs, le territoire, les partenaires et les objectifs fixés par les financeurs. Il s'agit également pour l'équipe de continuer de se former et de rester en veille.

En parallèle, le travail quant à la stabilité financière et la gestion des ressources financières est à mener au quotidien. Ces notions transversales sont des facteurs déterminants pour la réussite de notre projet.

Pour des raisons diverses, un membre du 1^{er} collège a souhaité démissionner. Deux nouveaux adhérents ont souhaité intégrer l'équipe, et ont été élus au Conseil d'administration :

- BERTIN Jean
- FOULON Lydie

Pour conclure la parole aux invités a été donnée.

Xavier BATUT, député, a souligné l'importance de l'association sur notre territoire très rural et la diversité des actions.

Jean Yves BILLORE, maire de Tôtes, a quant à lui souhaité revenir sur le travail effectué de la MASC mais aussi par les bénévoles.

Jean François BLOC, vice-président à Terroir de Caux a rappelé l'engagement de la communauté de communes envers la MASC sous différentes formes (donneur d'ordres pour les Jardins Partagés, Subvention annuelle pour AGORA, Partenariat avec Jardins, Fleurs de Lin pour la collecte de dons textiles).

Enfin, Jean Marie TABESSE, maire de Biville La Baignarde a souligné le travail effectué de l'équipe et de l'engagement du président de la MASC.

Le mandat des commissaires aux comptes arrivant à terme, l'Assemblée Générale décide de nommer le cabinet BRAY CAUX AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire et le cabinet ACF en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette assemblée s'est clôturée sans convivialité compte des mesures sanitaires.

SERVAIS PICORD J. Claude
Président

LEVASSEUR Jenifer
Secrétaire